

Compte rendu Public du

Conseil Municipal

Vendredi 8 avril 2016



1° - AFFAIRES FINANCIERES

**Approbation à l'unanimité des membres présents du Compte Rendu du Conseil Municipal du
19 février 2016**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a approuvé le compte de gestion du Budget de la Commune et des Budgets Annexes. En second lieu, Monsieur le maire a quitté la séance, Jeanine GESSEN a été élue Présidente de la séance pour l'approbation des comptes Administratifs de la Commune et des Budgets Annexes, lesquels peuvent se résumer ainsi ;

1° - Budget principal DE LA COMMUNE

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	693 701,79 €			0,00 €
Résultat de l'exercice	545 738,69 €	997 849,78 €	1 741 550,80 €	2 233 267,25 €
TOTAUX	1 239 440,48 €	997 849,78 €	1 741 550,80 €	2 233 267,25 €
Résultat de clôture	241 590,70 €			491 716,45 €
Restes à Réaliser	817 492,45 €	297 323,08 €		
TOTAUX CUMULES	1 059 083,15 €	297 323,08 €		491 716,45 €
RESULTAT DEFINITIF	761 760,07 €			491 716,45 €

2° - Budget Annexe « SERVICE DE L'EAU »

COMPTE ADMINISTRATIF - EAU				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		316 536,39 €		65 315,40 €
Résultat de l'exercice	168 541,76 €	197 820,16 €	514 278,42 €	561 447,43 €
TOTAUX	168 541,76 €	514 356,55 €	514 278,42 €	626 762,83 €
Résultat de clôture		345 814,79 €		112 484,41 €
Restes à Réaliser	213 877,66 €			
TOTAUX CUMULES	213 877,66 €	345 814,79 €		112 484,41 €
RESULTAT DEFINITIF		131 937,13 €		112 484,41 €

3° - Budget Annexe – « SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT »

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultat reporté		127 882,73 €		26 482,86 €
Résultat de l'exercice	307 490,81 €	123 591,00 €	190 172,44 €	240 900,59 €
TOTAUX	307 490,81 €	251 473,73 €	190 172,44 €	267 383,45 €
Résultat de cloture	56 017,08 €			77 211,01 €
Restes à Réaliser	17 541,80 €	98 009,00 €		
TOTAUX CUMULES	73 558,88 €	98 009,00 €		77 211,01 €
RESULTAT DEFINITIF		24 450,12 €		77 211,01 €

4° - Budget annexe – « SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES »

COMPTE ADMINISTRATIF - TRANSPORT SCOLAIRE				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		38 348,01 €		
Résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	133 304,68 €	133 304,68 €
TOTAUX	0,00 €	38 348,01 €	133 304,68 €	133 304,68 €
Résultat de cloture		38 348,01 €		0,00 €
Restes à Réaliser				
TOTAUX CUMULES	0,00 €	38 348,01 €		0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		38 348,01 €		0,00 €

5° - Budget annexe «CONSTRUCTION DE CAVEAUX »

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultat reporté		1 600,60 €		
résultat de l'exercice	73 147,86 €	73 147,86 €	73 147,86 €	73 147,86 €
TOTAUX	73 147,86 €	74 748,46 €	73 147,86 €	73 147,86 €
résultat de cloture		1 600,60 €		0,00 €
Restes à Réaliser				
TOTAUX CUMULES	0,00 €	1 600,60 €		0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		1 600,60 €		

6° - Budget annexe «MULTIPLE RURAL »

COMPTE ADMINISTRATIF - MULTIPLE RURAL				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultat reporté	9 123,52 €			0,00 €
résultat de l'exercice	9 166,68 €	7 481,10 €	3 756,25 €	10 674,48 €
TOTAUX	18 290,20 €	7 481,10 €	3 756,25 €	10 674,48 €
résultat de cloture	10 809,10 €			6 918,23 €
Restes à Réaliser				
TOTAUX CUMULES	10 809,10 €	0,00 €		6 918,23 €
RESULTAT DEFINITIF	10 809,10 €			6 918,23 €

7° - Budget annexe «POLE MEDICAL »

COMPTE ADMINISTRATIF - POLE MEDICAL				
Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
résultat reporté		45 461,79 €	0,24 €	0,00 €
résultat de l'exercice	570 714,04 €	662 585,00 €	4 888,26 €	0,22 €
TOTAUX	570 714,04 €	708 046,79 €	4 888,50 €	0,22 €
résultat de cloture		137 332,75 €	4 888,28 €	
Restes à Réaliser	725 400,00 €	680 000,00 €		
TOTAUX CUMULES	725 400,00 €	817 332,75 €	0,24 €	0,00 €
RESULTAT DEFINITIF		91 932,75 €	0,24 €	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a procédé à l'affectation des résultats du Budget de la Commune et des Budgets Annexes de la façon suivante :

Budget de la Commune:

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET COMMUNE 2016		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2016		
Résultat de l'exercice 2015		
	Excédent	491 716,45 €
	Déficit	
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	0
	Déficit	/
	TOTAL RESULTAT CUMULE A AFFECTER	491 716,45 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2015 - compte 021/023	352 143,42 €
Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2016	0,00 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2016	491 716,45 €

Budget de l'eau:

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU 2016		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2016		
Résultat de l'exercice 2015		
	Excédent	47 169,01 €
	Déficit	/
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	65 315,40 €
	Déficit	/
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	112 484,41 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2015 - compte 021/023	66 865,40 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2016	12 484,41 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2016	0,00 €
Affectation au Budget Général	100 000,00 €

Budget de l'Assainissement:

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT 2016		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2016		
Résultat de l'exercice 2015		
	Excédent	50 728,15 €
	Déficit	/
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	26 482,86 €
	Déficit	/
	TOTAL RESULTAT A AFFECTER	77 211,01 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2015 - compte 021/023	64 422,86 €
Affectation en Report à nouveau au compte 002 au BP 2016	0,00 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du BP 2016	77 211,01 €

Budget de Multiple Rural:

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET MULTIPLE RURAL 2016		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2016		
Résultat de l'exercice 2015		
	Excédent	6 918,23 €
	Déficit	/
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	0,00 €
	Déficit	/
	RESULTAT CUMULE -TOTAL RESULTAT A AFFECTER	6 918,23 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2015 - compte 021/023	10 842,52 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2016	0,00 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au compte 1068 du PB 2016	6 918,23 €

Budget de Pôle Médical:

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET POLE MEDICAL 2016		
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER AU BP 2016		
Résultat de l'exercice 2015		
	Excédent	
	Déficit	4 888,04 €
Report des résultats antérieurs		
	Excédent	
	Déficit	0,24 €
TOTAL RESULTAT A AFFECTER		4 888,28 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2016	
Pour mémoire autofinancement prévu au BP 2015 - compte 0	0,00 €
Affectation en Report à nouveau compte 002 au BP 2016	4 888,28 €
Affectation en Virement à la section d'investissement au com	0,00 €

Le Conseil Municipal a ensuite voté la hausse des taux d'imposition à la majorité des membres présents, un vote contre ayant été exprimé:

- TAXE D'HABITATION = 8.15 % AU LIEU DE 7.99 %
- FONCIER BATI = 15.00 % AU LIEU DE 14.71 %
- FONCIER NON BATI = 75.03 % AU LIEU DE 73.56 %

Il a ensuite voté, à l'unanimité des membres présents, les BUDGETS PRIMITIFS 2016, à savoir :

1 - POUR LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- . En dépenses, à la somme de : 2 294 398.00 €uros
- . En recettes, à la somme de : 2 294 398.00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

- . En dépenses, à la somme de : 1 976 241.76 €uros
- . En recettes, à la somme de : 1 976 241.76 €uros

2 - POUR LE SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

- . En dépenses, à la somme de : 685 405.41 €uros
- . En recettes, à la somme de : 685 405.41 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

- . En dépenses, à la somme de : 501 433.13 €uros
- . En recettes, à la somme de : 501 433.13 €uros

3 - POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

- . En dépenses, à la somme de : 244 206.00 €uros
- . En recettes, à la somme de : 244 206.00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

- . En dépenses, à la somme de : 374 066.66 €uros
- . En recettes, à la somme de : 374 066.66 €uros

4 - POUR LE SERVICE DES TRANSPORTS SCOLAIRES

SECTION D'EXPLOITATION

- . En dépenses, à la somme de : 148 546.00 €uros
- . En recettes, à la somme de : 148 546.00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	38 348.01 €uros
. En recettes, à la somme de :	38 348.01 €uros

5 – POUR LE MULTIPLE RURAL**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de :	10 790.00 €uros
. En recettes, à la somme de :	10 790.00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	13 100.61 €uros
. En recettes, à la somme de :	13 100.61 €uros

6 – POUR LES CAVEAUX**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de :	75 212.17 €uros
. En recettes, à la somme de :	75 212.17 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	72 098.46 €uros
. En recettes, à la somme de :	72 098.46 €uros

7 – POUR LE PÔLE MEDICAL**SECTION D'EXPLOITATION**

. En dépenses, à la somme de :	37 500.00 €uros
. En recettes, à la somme de :	37 500.00 €uros

SECTION D'INVESTISSEMENT

. En dépenses, à la somme de :	232 935.46 €uros
. En recettes, à la somme de :	232 935.46 €uros

Il a également pris note du montant de subventions sollicitées au titre de la DETR 2016 :
200 000 € pour la revitalisation du centre bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité des membres présents le montant des subventions aux associations et organismes extérieurs pour l'année 2016 en préconisant un maintien des montants alloués, compte tenu de la baisse des subventions en 2015.

Il est à préciser que pour calculer le montant des subventions aux clubs sportifs il a été repris la grille de calcul mise en place les années antérieures. Pour mémoire, le nombre de points attribués à chaque association est multiplié par une valeur de point de 5,40 € lequel permet le calcul de la subvention et les frais d'arbitrage sont financés à hauteur de 20%.

Pour les associations de loisirs et culturelles, il a été décidé par le Conseil Municipal de reconduire l'ensemble de ces subventions. Pour les associations ayant bénéficié de subventions exceptionnelles en 2015, (B.A.L et Atelier Terre de Beauzac), les subventions annuelles ont été suspendues.

Pour les associations ou organismes extérieurs situés hors de la commune, il a été décidé de maintenir le versement des subventions auxquelles s'ajoute une subvention à la coopérative scolaire « L'Hirondelle ». L'association Cinévasion ne percevra pas de subvention de fonctionnement mais simplement une contribution annuelle de 850€ reconduite à titre exceptionnel pour leur permettre de se constituer une trésorerie conséquente.

La subvention du « Comité de Jumelage » est maintenue comme l'an passé à 0.50 cts par habitant et celle du Zac Strol Band est supprimée.

Le Conseil Municipal a également autorisé, à l'unanimité des membres présents, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du Budget de l'Eau au budget de la Commune (100 000.00€).

2°- AFFAIRES GENERALES-PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal a acté, à l'unanimité, le reversement d'une aide à la formation versée par le FIPHFP au bénéfice de l'apprentie exerçant ses missions au sein de la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal a ensuite donné mandat, à l'unanimité des membres présents, au Centre de Gestion 43 pour négocier, pour le compte de la commune, un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires pour le personnel communale pour les années 2017 à 2020 inclus.

3°- AFFAIRES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a validé, à l'unanimité des membres présents, la participation aux frais de scolarité de deux élèves domiciliés sur la Commune de BEAUZAC et scolarisés pour l'année 2015-2016 en Classe d'Intégration Scolaire de l'école de BAS EN BASSET qui s'élève à 978.27€. Cette participation versée aux communes d'accueil est calculée par rapport au coût moyen d'un élève de la commune d'accueil pour l'année scolaire.

Il a également décidé de fixer à l'unanimité des membres présents la participation annuelle de la Commune au financement des dépenses de fonctionnement de l'Ecole Privée Saint Joseph à la somme de 102 000.00 € pour l'année 2016.

4°- PATRIMOINE COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'estimation du bien par le service des Domaines, a approuvé à l'unanimité des membres présents l'acquisition de la maison Lhermet et du terrain cadastré Section AK n° 0233 situé Avenue Maréchal Foch pour une contenance de 109 m² au prix de 22 000.00€, dont la démolition est nécessaire afin de mener à bien le projet de « Revitalisation du Centre Bourg ».

La séance est levée à 1H00.